

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.1. <i>Contexte</i>	7
1.2. <i>Justification</i>	8
II. DEFINITION DES CONCEPTS	10
III METHODOLOGIE D’ELABORATION DU SRAT	15
3.1. <i>PHASE PREPARATOIRE</i>	15
3.1.1 Préparation organisationnelle, technique et financière.....	15
3.1.2 Prise de décision par le Gouverneur.....	16
3.1.3. Installation des organes et organisation de la campagne de communication / information.....	16
3.1.4 Lancement officiel du processus et formation des acteurs.....	17
3.2. <i>PHASE BILAN DIAGNOSTIC</i>	20
3.2.1 Formation des organes de supervision, de suivi ou d’élaboration sur la méthodologie d’élaboration du diagnostic.....	20
3.2.2 Analyse diagnostique.....	20
3.2.3. Zonage de développement.....	23
3.2.4 Problématique d’aménagement et de développement.....	23
3.2.5 Enrichissement technique du bilan diagnostique régional provisoire.....	24
3.2.6 Atelier de validation du bilan diagnostique provisoire.....	24
3.3. <i>PHASE D’ELABORATION DU SCHEMA</i>	30
3.3.1 Formation du comité de suivi, de supervision ou d’élaboration.....	30
3.3.2 Formulation de la vision.....	30
3.3.3 Détermination des perspectives d’aménagement et de développement.....	31
3.3.4 Détermination des orientations, axes stratégiques et objectifs d’aménagement. ...	32
3.3.5 Enrichissement du draft du document.....	33
3.3.6 Validation du projet du SRAT.....	33
3.4 <i>PHASE D’ADOPTION, DE DIFFUSION ET D’OPERATIONNALISATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</i>	41
3.4.1. Adoption du document.....	41
3.4.2 Diffusion du document.....	41
3.4.3 Opérationnalisation des conditions de mise en œuvre.....	41
ANNEXE	42

SIGLES ET ABREVIATIONS

ALG : Autorité du Liptako Gourma

AMN : Association des Municipalités du Niger

BAU: Business As Usual.

CC : changements climatiques.

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques.

CDAT : Commission Départementale d'Aménagement du Territoire

CEDEAO : Commission Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire

CNAT : Commission Nationale d'Aménagement du Territoire

CRAT : Commission Régionale d'Aménagement du Territoire

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DDDCAT : Direction Départementale du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire.

DDRL: Direction du Développement Régional et Local

DGAT: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire

DRDCAT : Direction Régionale du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire

DSRP: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

MDC/AT : Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire

ODD : Objectifs pour le Développement Durable

OSC: Organisation de la Société Civile

PDC : Plan de Développement Communal

PDES : Plan de Développement Economique et Social

PDR : Plan de Développement Régional

PNAT : Politique Nationale d'Aménagement du Territoire

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

SMART : Simple, Mesurable, Accepté, Réaliste, Temps (délai défini)

SNAT: Schéma National d'Aménagement du Territoire

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

PREFACE

Le processus d'élaboration du présent document a été participatif. Il a permis de prendre en compte la dimension changement climatique dans le guide d'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire.

Le présent guide est formulé de manière simple à comprendre et d'utilisation facile. Il est destiné aux services techniques de l'Etat, aux collectivités territoriales, aux prestataires œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire ainsi qu'à ceux dont la principale préoccupation est le renforcement des capacités de résilience et d'adaptation des populations Nigériennes. Il réunit les éléments essentiels nécessaires à la compréhension de la démarche.

Il est désormais recommandé à tous ces acteurs d'en faire un bon usage afin de faire une planification spatiale objective qui tienne compte des impacts liés aux changements climatiques, car, notre pays, confronté à une série de défis qui sont en train de se surajouter et auxquels il faut trouver des solutions prospectives, a besoin de la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

Ce guide méthodologique d'élaboration des SRAT fourni un cadre pour une cohérence régionale dans la répartition des infrastructures, des activités socio-économique et des populations avec en prime la prise en compte des impacts liés au changement climatique.

MONSIEUR ABDOU AMANI

**Ministre du Développement Communautaire et
de l'Aménagement du Territoire**

AVERTISSEMENT

Le guide méthodologique d'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire est une référence en matière de planification spatiale dans les régions. Il est d'importance capitale pour les conseils régionaux et les services techniques de l'Etat.

Pour cela, Il est recommandé son adhésion et son appropriation par tous les acteurs, d'entreprendre une réelle internalisation à travers des campagnes d'information et de vulgarisation.

L'utilisation de ce guide par les différents acteurs, permettra certainement son perfectionnement avec le temps. Mais, il faut surtout retenir que c'est une référence dans le domaine de l'aménagement du territoire dans les régions et qu'il est le fruit d'une démarche participative, inclusive et itérative.

REMERCIEMENTS

Dans la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, a ,à travers la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, entrepris l'élaboration des outils de planification spatiale. L'élaboration de ce guide a pour but d'accompagner les services techniques et surtout les collectivités territoriales dans l'élaboration des SRAT prenant en compte la dimension changement climatique.

Pour mener cette activité, le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire a demandé et obtenu un appui du Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PACRC), un projet qui a pour objectif le développement et l'amélioration de la résilience des populations et des systèmes de production face au changement climatique.

Le MDCAT, exprime sa grande reconnaissance à l'endroit du PACRC pour cet important appui qui a permis la réalisation de cet outil et félicite les membres du comité ad hoc, la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire et tous les autres acteurs qui ont contribué à l'atteinte de ce résultat.

Introduction

L'aménagement du territoire est une politique publique de planification spatiale qui permet d'atténuer les disparités inter et intra-régionales dans la couverture des besoins essentiels des populations, de favoriser une répartition harmonieuse de la population tout en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement de la 7^{ième} République a adopté par décret n° 2014-319/PRN/MPAT/DC du 02 mai 2014 une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) qui dans le cadre de sa mise en œuvre a prévu un certain nombre d'outils dont le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT).

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) est un outil de planification spatiale à long terme (25 ans et plus) à l'échelle régionale. Il définit la problématique générale et les grandes orientations de développement futur du territoire régional ainsi que les principaux objectifs d'aménagement et de développement spatial de la région afin d'assurer une utilisation optimale du territoire et de ses ressources.

L'élaboration de cet outil est sous la responsabilité du Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire (MDC/AT) notamment la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire.

En vue de disposer d'une méthodologie unifiée d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et pour prendre en compte les nouvelles thématiques que sont le genre, la sécurité, la gouvernance et surtout les Changements Climatiques la réalisation d'un guide est devenue une nécessité.

En effet, les changements climatiques constituent une préoccupation à l'échelle mondiale. La prise en compte de cette dimension dans les outils de planification spatiale et économique s'avère un défi de taille. Ils affectent les activités des communautés locales et les rendent plus vulnérables. C'est pourquoi, il faut dorénavant appliquer un prisme climatique qui permettra aux décideurs d'apprécier l'impact des risques climatiques sur les possibilités de développement durable.

Ce guide d'élaboration du SRAT est un outil qui facilitera le processus de planification spatiale en vue d'améliorer les conditions de vie de la population nigérienne tout en incluant des orientations et options d'adaptation, d'atténuation et de résilience.

Ce guide est structuré en trois grandes parties :

- Définition des concepts ;
- contexte et justification ;
- Méthodologie d'élaboration du schéma régional d'aménagement du Territoire.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte

Le Niger a renoué, avec l'avènement de la 7^{ème} République et du Programme de Renaissance du Président de la République, avec la planification comme l'atteste l'adoption par le Gouvernement, du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 le 1^{er} Août 2012. « Cette option traduit incontestablement la volonté du Gouvernement de concilier les impératifs de la gestion économique et financière axée sur la recherche des solutions aux préoccupations de court terme avec ceux d'une définition des stratégies cohérentes de développement à long terme aptes à valoriser les ressources naturelles et humaines pour assurer l'épanouissement des générations futures ».

En effet, le PDES 2012-2015, dans son axe stratégique n° 2, dispose que « *la mise en place d'une véritable politique d'aménagement du territoire en tant que traduction spatiale des politiques économique, sociale, culturelle et environnementale du pays sera une des conditions pour que la croissance forte soit durable et inclusive...* ».

Cette disposition a été traduite par le décret n° 2014-319/PRN/MPAT/DC du 02 mai 2014 portant adoption de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) qui précise son contenu comme étant une politique publique de planification spatiale devant permettre « *d'atténuer les disparités interrégionales et intra-régionales dans la couverture des besoins essentiels des populations, de favoriser la répartition harmonieuse de la population en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes et soutenir l'émergence des pôles régionaux de développement* ».

Cette politique qui repose sur un certain nombre de principes directeurs (efficacité économique, l'équité sociale et la solidarité nationale, la coordination, la concertation, la

participation, le consensus et la subsidiarité), s'est fixée dans sa stratégie de mise en œuvre d'élaborer des outils d'aménagement du territoire dont entre autres les Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).

Outre ce fondement politique, l'élaboration des SRAT trouve son origine dans la loi n° 2001-032 du 31 décembre 2001 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire qui, à son article 59 précise que « *toutes les régions du pays doivent disposer d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire* »

Au plan institutionnel, un ministère en charge de l'Aménagement du Territoire en l'occurrence le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire a été créé avec des structures nationales, régionales, départementales et communales.

1.2. Justification

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire est une nécessité pour répondre aux exigences de la constitution du 25 novembre 2010 qui, en son Art. 165, stipule que « *l'État veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, de la justice sociale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter – régional* » et à celles de la loi n° 2001-032 du 31 décembre 2001 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire à son article 59 ci-dessus mentionné

Aussi, le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) est un des maillons du système national de planification.

En plus, qu'il offre la possibilité d'une connaissance approfondie du territoire régional, le SRAT constitue aussi un outil d'aide à la prise de décision au service de l'Etat, des Collectivités territoriales, des acteurs de la société civile et des partenaires au développement. En ce sens il définit la problématique générale et les grands axes de développement spatial d'une région. C'est une composante essentielle du développement local car c'est l'un des principaux outils au service de la décentralisation.

Le climat du Niger, de type sahélien, se caractérise par une grande variabilité interannuelle de la pluviométrie qui se traduit par des années sèches devenues de plus en plus fréquentes à partir de 1968 ainsi que par la récurrence des inondations et des vagues de chaleurs ces trente dernières années. Cette situation est une des conséquences des changements climatiques en cours au plan planétaire et de manière plus accentués dans l'espace sahélien annihilant les efforts louables consentis par l'ensemble des acteurs au développement du pays. En effet, la

faible résilience des écosystèmes et des populations rend le Niger très vulnérable à ces phénomènes.

Face à une telle situation, des mesures d'adaptation s'imposent afin d'assurer un développement durable. Dans le cadre de l'identification et de l'adoption de ces mesures, le Gouvernement du Niger a mis en place la Commission technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CNCVC) en juillet 1997. Il a par la suite élaboré sa Communication Nationale Initiale (CNI) qui a été présentée à la sixième Conférence des Parties en novembre 2000 à la Haye (Pays Bas). En avril 2003 le Niger s'est doté d'une Stratégie Nationale assortie d'un Plan d'Actions en matière de Changements et variabilité climatiques (SNPA/CVC). Après toutes ces étapes, le Niger a engagé le processus d'élaboration du Plan d'Actions National d' Adaptation (PANA).

Le PANA a défini quatorze options d'adaptation et d'atténuation pour faire face aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables dans la perspective d'un développement durable. Ces mesures d'adaptation sont toutes en synergie avec les dispositions des conventions post Rio que le Niger a ratifiées à savoir : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Par ailleurs, les projections faites dans le cadre de la Seconde Communication Nationale (SCN, 2008) et récemment sur la Troisième Communication Nationale (TCN, 2015) en lien avec les changements climatiques montrent pour les décennies à venir qu'au Niger :

- ✓ malgré une grande variabilité, les températures vont subir une augmentation moyenne allant jusqu'à 2.5°C à l'horizon 2020-2049 ;
- ✓ il y aura une augmentation du cumul des précipitations et un démarrage plus tardif de la saison des pluies ;
- ✓ il y aura une augmentation d'évapotranspiration potentielle ;
- ✓ il y aura une augmentation de la fréquence des événements extrêmes comme des fortes chaleurs (de 0.8 à 3.3°C) ou des fortes précipitations.

C'est pourquoi, la prise en compte de la dimension changement climatiques dans les outils de planification est devenue une impérieuse nécessité afin de prévenir les risques et minimiser les coûts liés à la gestion des urgences. Ceci est d'autant plus important que dès 2011, le Décret N° 2011-057/PCRD/PM du 27 janvier 2011 modifiant et complétant le

Décret n° 2000-227/PRN/PM du 04 août 2000 portant création, attributions et composition du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable(CNEDD) fait obligation à cette structure d'appuyer l'intégration de la dimension changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les outils de planification du développement.

II. DEFINITION DES CONCEPTS.

Pour une meilleure compréhension du guide méthodologique d'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, il est indispensable de connaître le sens des certains concepts essentiels.

Action : C'est une solution concrète qui conduit à la création d'une capacité.

Activités : Une activité est un ensemble de plusieurs tâches qui visent toutes le même résultat.

Adaptation au changement climatique : un processus d'ajustement qui consiste à s'adapter aux mesures (notamment des modifications des procédures, pratiques et structures) pour protéger les systèmes naturels ou humains contre les effets néfastes actuels et attendus de la vulnérabilité et du changement climatique, pour exploiter toutes les opportunités qu'ils pourrait générer et pour garantir la durabilité des investissements et interventions de développement en dépit des risques climatiques actuels et de conditions climatiques susceptibles de devenir de plus en plus difficiles ; l'adaptation vise à réduire la sensibilité et la vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Aménagement : action de rendre un lieu, un territoire (communal, départemental, régional ou national) ou un cadre de vie décent et /ou plus accessible.

Aménagement du territoire: c'est l'art ou la technique de disposer avec ordre à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines, économiques et même stratégiques, c'est une politique volontariste de l'Etat.

Atout : Un atout est un avantage qui, judicieusement exploité, favorise l'atteinte d'un objectif donné.

Atténuation du changement climatique : les interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et ou/augmenter la capacité des « puits » de GES, dans le but ultime de stabiliser leur concentration dans l'atmosphère ; l'atténuation vise à réduire l'explosion mondiale aux effets du changement climatique.

Changements climatiques : changements du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. Autrement dit, il s'agit d'un glissement des valeurs moyennes des paramètres climatiques et /ou de l'intensité de la variabilité climatique, qui est observé et persiste pendant de longues périodes (généralement plusieurs décennies ou davantage.).

Climat : ensemble des phénomènes météorologiques (température, pression atmosphérique, vents, précipitation) qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère et son évolution dans un milieu géographique donné (habituellement 30 ans ou plus).

Collectivité territoriale:La collectivité territoriale désigne "un groupement humain géographiquement localisé sur une portion du territoire national, auquel l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues ". Exemple : la commune, la région.

Contrainte : La contrainte est une situation défavorable dont les effets ont tendance à annihiler les efforts fournis.

Décentralisation:La décentralisation est un mode d'organisation et d'administration du territoire qui consiste au transfert d'attributions de l'Etat à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion.

Développement durable:Il s'agit d'un développement basé sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, la préservation d'un environnement urbain et rural sain qui permet de « répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins »,

Diagnostic : C'est l'état de lieux d'une région, milieu par milieu, en termes d'atouts /potentialités et de contraintes.

Disparité:C'est une absence d'égalité, d'harmonie. En aménagement du territoire, la disparité est traduite par les déséquilibres intra et inter entités en matière de développement (dotation en équipements/infrastructures).

Effets néfastes des changements climatiques : modifications de l'environnement physique ou des biotopes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien être de l'homme.

Équilibre:Égale répartition et/ou rythme de croissance des infrastructures et équipements sur un territoire donné.

Handicap : Désavantage/limitation des possibilités causées par une incapacité, permanente ou non, d'interaction avec l'environnement.

Indicateur : Un indicateur est une variable utilisée pour mesurer les changements. Il est une donnée opérationnelle permettant de quantifier ou de qualifier les activités, les résultats et les objectifs d'une façon fiable pour un coût acceptable. Un indicateur doit être SMART (simple, mesurable, atteignable et réaliste, dans le temps) :

- **l'exposition aux dangers climatiques** (c.-à-d. . la mesure dans laquelle un système, une personne, ou un groupe de personnes est exposé aux manifestations physiques du changement climatique, considérant que leur caractère, intensité et probabilité et le rythme de variation du climat différant d'une région à l'autre de la planète) ;
- **la sensibilité à ses effets** (c.à.d. le degré auquel un système, une personne ou un groupe est affecté, positivement ou négativement, directement ou indirectement) ;

Mesures d'adaptation : ensemble des réponses aux effets néfastes ou positifs des changements climatiques. Elle peut se faire naturellement ou par une réaction spontanée ou être anticipée dans le cadre d'une planification.

Mesures d'atténuation : dispositions prises pour réduire les risques, les effets surtout néfastes liés aux changements climatiques.

Objectif : Un objectif est une cible/un résultat qu'une intervention vise à atteindre.

Opportunité : C'est une circonstance favorable ; une situation ponctuelle qui peut être mise à profit.

Plan : Outil de planification qui permet d'opérationnaliser des stratégies de développement. Il regroupe plusieurs programmes et projets en vue d'atteindre des résultats stratégiques pour le développement de la Région à moyen terme (3 à 5 ans).

Politique Nationale d'Aménagement du Territoire: c'est une politique publique qui définit la vision, les principes directeurs, les orientations et les objectifs du Niger en matière d'aménagement du territoire. Elle œuvre à la consolidation de l'unité et de la solidarité nationales, à la préservation et à l'amélioration des facteurs naturels de production, des conditions et du cadre de vie des citoyens.

Potentialité : C'est une ressource disponible qui peut être mise en valeur.

Prisme Climatique : Selon l'OCDE, la notion de prisme climatique consiste à déterminer : i) le degré de vulnérabilité d'une politique, d'un plan ou d'un projet à l'étude face aux risques qu'entraînent la variabilité et le changement climatiques ; ii) la mesure dans laquelle les risques liés au changement climatique ont été pris en considération ; iii) la mesure dans

laquelle la politique, le plan ou le projet pourrait conduire à une vulnérabilité accrue, conduisant à une mal adaptation ou, inversement, passer à côté d'opportunités importantes offertes par le changement climatique, et iv) dans le cas de politiques et plans préexistants en cours de révision, quels sont les amendements qui apparaissent nécessaires pour faire face aux risques climatiques et exploiter les opportunités qu'ils pourraient offrir

Problématique : C'est la contrainte principale au développement d'une région.

Programme : Un programme est un ensemble de projets coordonnés mis en œuvre pour atteindre des résultats stratégiques suivant un calendrier, un budget et des paramètres de performances définis à moyen terme (3 à 5 ans).

Projet : Un projet est un ensemble d'activités coordonnées mis en œuvre pour atteindre des résultats stratégiques suivant un calendrier, un budget et de paramètres de performance définis à court et moyen terme (3 à 5 ans).

Résultat : Un résultat est un changement observable, descriptible et mesurable qui découle d'une relation de cause à effet entre paliers d'une logique d'intervention.

Scénario : Le scénario est un ensemble formé par la description d'une situation future et du cheminement logique des événements qui permettent de passer de la situation origine à la situation future ;

Schéma : Document d'orientation qui expose les concepts structurants prévus pour atteindre un objectif stratégique global à long terme (25 ans et plus) ;

Territoire : espace géographique (échelle régional ou national) plus ou moins étendu sous le contrôle d'une autorité;

Variabilité climatique : changement du climat lié intra et inter-cycles saisonniers (dans l'alternance saisonnière par exemple). Cependant, il y a lieu de retenir que l'ampleur de la variation des paramètres climatiques, caractérisée par l'écart entre les valeurs observées et les valeurs moyennes calculées à diverses échelles temporelles ; la variabilité climatique est une caractéristique inhérente au système climatique mais elle tend à être exacerbée par le changement climatique ; la « variabilité climatique actuelle » désigne en général la variabilité observée sur des périodes de moins de dix ans.

Vision : La vision est une représentation du futur souhaité au terme d'un horizon de planification préalablement retenu. Elle est à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective.

Vulnérabilité aux changements climatiques est la mesure dans laquelle un système, une personne ou un groupe de personnes est sujette, et incapable de faire face, aux effets défavorables du changement climatique.

Vulnérabilité : niveau auquel un système peut-être dégradé ou endommagé face à l'évolution du climat. Elle dépend aussi bien des facteurs physiques que socioéconomiques.

Zonage : Découpage d'un espace en zones homogènes. C'est une technique d'aménagement consistant à réserver des espaces à un usage particulier : habitation, commerces, zone industrielle, zone non constructible, zones d'aménagement concerté...

SNAT :

III Méthodologie d'élaboration du SRAT.

Conformément à la loi n° 2001-032 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire en son article 59 « ...*Les Schémas régionaux précisent, affinent et concrétisent les options retenues par le SNAT* ». L'élaboration du SRAT doit respecter les prescriptions du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

L'approche méthodologique d'élaboration des SRAT est participative et itérative et intègre les thématiques transversales telles que les changements climatiques, la sécurité, le genre notamment.

Elle comprend les phases suivantes :

- la phase préparatoire,
- la phase bilan diagnostic,
- la phase d'élaboration du SRAT
- Phase d'adoption, de diffusion et d'opérationnalisation des conditions de mise en œuvre.

3.1. PHASE PREPARATOIRE

Elle consiste à la mise en place des conditions préalables au démarrage des travaux de SRAT.

Elle comprend les étapes suivantes :

- préparation organisationnelle, technique et financière ;
- prise de décision par le gouverneur de la région ;
- organisation de la campagne de communication/information ;
- lancement du processus et formation des acteurs.

3.1.1 Préparation organisationnelle, technique et financière

Objectif : réunir les conditions matérielles, techniques et financières pour la réussite du processus

Approche :

- l'élaboration des termes de référence prenant en compte la dimension changement climatique;

Acteurs : le Gouverneur, le Directeur Régional en charge de l'Aménagement du Territoire et Les Directeurs Régionaux ;

Produits :

- les termes de référence de l'étude prenant en compte la dimension CC sont élaborés

- le plan de communication est élaboré.

3.1.2 Prise de décision par le Gouverneur

Objectif : engager formellement la région à élaborer un schéma d'aménagement du territoire.

Approche :

La formalisation de l'engagement par un arrêté du Gouverneur mettant en place la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)

Supports :

- loi n 2001-032 du 31 Déc. 2001 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire;
- Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035
- Plan de Développement Economique et Social (PDES)
- Document de Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)
- Politique Nationale des Changements Climatiques (PNCC)
- Plan National de l'Environnement et du Développement Durable (PNEDD)
- Politique Nationale d'Aménagement du Territoire ;
- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Principes d'Orientation du Code Rural ;
- Etc.

Acteurs : le Gouverneur, le Directeur Régional en charge de l'Aménagement du Territoire et Les Directeurs Régionaux, la CRAT, le Conseil Régional, les PTF, le comité scientifique

Produit :

- Un Arrêté du Gouverneur portant création de la CRAT est signé ;
- Un Arrêté du Gouverneur portant création du Comité de suivi de l'élaboration ou du comité de l'élaboration du SRAT est signé ;
- La Commission Régionale d'Aménagement du Territoire est installée ;
- Les membres du comité scientifique sont désignés ;
- Le Comité Régional d'élaboration ou de suivi de l'élaboration est installé.

3.1.3. Installation des organes et organisation de la campagne de communication / information

Objectif :

- Installer les différents organes du processus ;

- Informer et sensibiliser les acteurs régionaux du processus d'élaboration du schéma ;

Approche :

- L'organisation de la cérémonie officielle d'installation des organes (CRAT, comité technique de suivi ou d'élaboration, comité scientifique etc.).
- L'organisation des Missions d'information, spots de communication dans les médias, rencontres de sensibilisation, organisation de tables rondes.....

Supports : Plan de communication (français et langues nationales) mettant en exergue les enjeux et défis liés aux changements climatique au niveau régional.

Acteurs : Ministère en charge de l'aménagement du territoire, le Gouvernorat, le Conseil Régional, la CRAT, la population.

Produit :

- Les organes sont installés ;
- les acteurs régionaux sont informés et sensibilisés sur l'élaboration du SRAT ;

3.1.4 Lancement officiel du processus et formation des acteurs

Objectif : donner le coup d'envoi officiel des travaux d'élaboration du schéma régional d'aménagement du territoire

Approche :

- l'organisation d'un atelier régional de lancement
- La formation des acteurs en charge de la collecte des données, et de la CRAT.

Supports :

- discours de lancement du processus par le Gouverneur
- discours de lancement officiel par le Ministre en charge de l'aménagement du territoire
- feuille de route des travaux d'élaboration du SRAT,
- modules de formation sur la PNAT et les enjeux et défis liés aux changements climatiques.

Acteurs : Ministère en charge de l'aménagement du territoire, le Gouvernorat, le conseil régional, la CRAT, les Partenaires Techniques et Financiers.

Produit :

- le processus d'élaboration du SRAT est lancé ;
- les agents de la collecte de données sont formés ;
- les membres de la CRAT sont formés.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PHASE PREPARATOIRE.

Phase	Etape	Résultat	Méthodes/Outils	Acteurs	Rôles
Préparatoire	Préparation organisationnelle, technique et financière	<ul style="list-style-type: none"> - termes de références de l'étude prenant en compte la dimension CC sont élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> - Canevas TDRⁱ - Ateliers 	Ministère en charge de l'aménagement du territoire/ DRDC/AT	Rédige le projet des TDR, mobilise les ressources financières et techniques
				Gouverneur	Convoque la CRAT pour apprécier les TDR, mobilise les ressources financières
				CRAT	Apprécie et valide les TDR
	Prise de décision par le Gouverneur	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du Gouverneur portant création de la CRAT - Arrêté du Gouverneur portant création du Comité de suivi et/ou de l'élaboration du SRAT - Comité Régional d'élaboration ou de suivi de l'élaboration installé - Les membres du comité scientifique sont désignés ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réunion de prise de décision - Ateliers 	DRDC/AT	Propose au Gouverneur les projets d'arrêtés
				Gouverneur	Signe les arrêtés, convoque la CRAT
				CRAT	Valide l'idée
				Conseil Régional	Participe à la validation de l'idée
	Organisation Campagne de communication/information	<ul style="list-style-type: none"> - Les organes sont installés - les acteurs régionaux sont informés et sensibilisés 	Ateliers, communiqués Radios/télévision	Gouvernorat	Facilite l'implication des autorités préfectorales
				CRAT	Elabore et exécute le plan de communication
				Conseil Régional	Facilite l'adhésion des élus locaux, participe à la mobilisation sociale
				Population	Adhère à la campagne de communication
				Prestataire	Exécutent certaines activités du plan de communication

	Lancement officiel du processus et formation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Les organes de suivi/supervision /élaboration maîtrisent la méthodologie de collecte de données ; - L'analyse régionale est assimilée par les acteurs ; - La grille sur l'identification et l'évaluation des impacts des changements climatiques est maîtrisée. - la vulnérabilité territoriale face aux effets des changements climatiques est analysée ; 	Ateliers, Communiqué radio/télé, module de formation sur la PNAT et les enjeux et défis des Changements Climatiques	Ministère en charge de l'AT	Lance officiellement le processus et assure la formation des acteurs
				Gouvernorat	Supervise et préside l'atelier de lancement
				Conseil régional	Participe à l'atelier
				CRAT	Organise l'atelier

3.2. PHASE BILAN DIAGNOSTIC

Elle comprend les étapes suivantes :

- formation des organes de supervision, de suivi ou d'élaboration ;
- analyse diagnostique et analyse de la vulnérabilité multidimensionnelle;
- zonage de synthèse ;
- problématique de l'aménagement et du développement ;
- enrichissement du draft du bilan diagnostique régional ;
- atelier de validation du diagnostic régional.

3.2.1 Formation des organes de supervision, de suivi ou d'élaboration sur la méthodologie d'élaboration du diagnostic

Objectif : renforcer les capacités des organes de supervision, de suivi ou d'élaboration sur la méthodologie d'élaboration du diagnostic des SRAT

Approche : organisation d'un atelier régional de formation de cinq (5) jours

Supports :

- Grille de collecte de données;
- Module : Analyse régionale (milieu physique, milieu humain, activités économiques, infrastructures et équipements et organisation et gestion de l'espace) ;
- Module : grille sur l'identification et l'évaluation des impacts des changements climatiques.

Acteurs :

- Les membres des organes de supervision, de suivi ou d'élaboration (voir arrêtés),
La Structure en charge de l'Aménagement du territoire, les Prestataires

Produit :

- Les organes de suivi/supervision /élaboration maîtrisent la méthodologie de collecte de données ;
- L'analyse régionale est assimilée par les acteurs ;
- Lagrille sur l'identification et l'évaluation des impacts des changements climatiques est maîtrisée.
- la vulnérabilité territoriale face aux effets des changements climatiques est analysée ;

3.2.2 Analyse diagnostique

Il s'agit de faire une analyse (descriptive et explicative) des caractéristiques des différents milieux (physique, milieu humain, activités économiques, infrastructures et équipements, organisation et gestion de l'espace) tout en dégagant les signes de vulnérabilité aux

changements climatiques réels ou potentiels, leur impact ainsi que les différents modes d'adaptation, d'atténuation et de résilience.

Objectifs :

- faire l'état de lieux de la région, milieu par milieu, en termes d'atouts, potentialités, contraintes et menaces ;
- déterminer les facteurs/signes de vulnérabilités des milieux face aux effets des changements climatiques ;
- identifier et évaluer les risques climatiques courants et exceptionnels (niveaux régional et inter-régional);
- évaluer la variabilité et/ou des changements climatiques (niveaux régional et inter-régional);
- Evaluer les effets des aménagements actuels et futurs sur le développement régional
- Evaluer les risques potentiels liés aux aménagements (rupture d'ouvrage, inondation, redistribution spatiale des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant, etc.) ;
- Identifier et évaluer les mesures d'atténuation (déjà initiées) des impacts du changement climatique sur le territoire régional (système de production, ressources naturelles, urbanisation, surexploitation des nappes, déforestation, etc.)
- Identifier et évaluer les mesures d'atténuation de l'impact économique notamment sur les autres secteurs (tourisme, industrie) et social (chômage et emploi, revenus et qualité de vie dans les zones).

Approche :

- Collecte et traitement des données documentaires et d'études (un accent particulier sera mis sur les données météorologiques et climatologiques, notamment les séries longues) concernant la région dans les domaines suivants :
 - *milieu biophysique* (géologie, les ressources minières, relief, climat, hydrogéologie, hydrographie, sols, faune et flore...),
 - *milieu humain et social* (démographie, mode de vie, relations sociales, genre)
 - *activités économiques* (industrie, mines, commerce, transport, artisanat, art, agriculture, élevage, pêche, tourisme, hôtellerie, banque, assurance, services financiers décentralisés etc.)

- *infrastructures et équipements* (santé, éducation, administration, routes, communication et télécommunication, hydraulique (pastorale et agricole), marchés, transport, sites touristiques, hôtel, miniers, pétroliers...)
- *organisation et fonctionnement de l'espace* (découpage coutumier et administratif, armature urbaine, Gouvernance, relations ville –campagne, vocation des espaces, ...).

Chaque milieu étudié fera l'objet d'un zonage thématique.

- Accorder une attention particulière au climat, sa variabilité historique et actuelle sans oublier l'évolution des périodes extrêmes que la zone a vécue et leurs conséquences matérielles et humaines ;
- analyser suivant une approche systémique en faisant ressortir les relations de cause à effet et les interactions entre les différents éléments d'une même composante, d'une composante à une autre, d'un domaine à un autre (milieu physique, milieu humain, activités économiques, etc...), d'un secteur à un autre (agriculture/commerce ; élevage/industrie ; agriculture/mine ; énergie/industrie ; artisanat/industrie, commerce/transport, etc..) à l'intérieur du système régional. Cette analyse doit aussi faire ressortir les changements climatiques ; les relations d'influence entre le système régional et son environnement extérieur (les autres régions, voire au-delà des frontières nationales).

Supports :

- fiches et grilles acclimatées de collecte de données ;
- grille d'analyse des données,
- rapports et enquêtes complémentaires,
- cartes, images satellitaires, photographies aériennes, annuaires statistiques, données météorologiques et climatologiques (séries longues) ;
- études et tableaux de projection des données climatologiques....
- grille d'évaluation des risques et impacts climatiques.

Acteurs clés : la CRAT, les prestataires, la structure en charge de l'aménagement du territoire,

Produits :

- Les cartes thématiques, diachroniques et de synthèses sont produites ;
- la vulnérabilité des milieux face aux effets des CC est évaluée sur la base des projections climatiques disponibles à l'échelle du Niger ou de la région ;
- un bilan thématique et sectoriel est établi. Ce bilan devra mettre en relief la vulnérabilité de chaque territoire ; les disparités et les déséquilibres constatés, les tendances lourdes

observées à travers la méthode des scénarii, les principaux enjeux et défis qui se présentent à la région, les potentialités et atouts ainsi que les contraintes identifiées.

- un tableau sur les modes d'adaptation d'atténuation, et de résilience aux effets des changements climatiques dans la région est produit.

Le processus se conduit à travers les sous-étapes suivantes :

- ✓ la collecte des données secondaires et primaires ;
- ✓ le traitement et l'analyse des données collectées ;
- ✓ l'analyse et l'évaluation des effets des changements climatiques sur les différents éléments des milieux.

3.2.3. Zonage de développement

Objectif : identifier les espaces ou zones homogènes ayant des problématiques particulières.

Approche :

- Les croisements des différentes cartes thématiques pour aboutir à une vision de plus en plus globalisante de l'ensemble du système régional.
- L'analyse de la vulnérabilité, les projections des principaux paramètres climatiques (pluviométrie, température, inondations,)

Supports : les cartes thématiques et diachroniques

Acteurs clés : les Prestataires, la CRAT, la structure en charge de l'aménagement du territoire.

Produits :

- les zones homogènes, les zones sensibles ou en difficultés (en perte de vitesse), les territoires dégradés, les zones où l'occupation est soumise à des contraintes particulières et qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes d'interventions sont identifiées ;
- les cartes de zones homogènes par milieux, cartes de vocation sectorielle, cartes diachroniques d'occupation des sols, tableau de données climatologiques, canevas de synthèse de données sont produites.

3.2.4 Problématique d'aménagement et de développement.

Objectif : dégager les problématiques sectorielles et une problématique générale du système régional.

Approche :

- la description et l'explication de la situation actuelle de la région ;
- L'identification des risques majeurs liés aux changements climatiques et leurs effets sur les différents milieux ;

- analyse du système régional (combinaison de l'analyse diagnostique descriptive et de l'analyse diagnostique explicative) ;
- la détermination des facteurs qui bloquent le développement et ceux qui lui sont favorables, analyse **SEPO** ou FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) ;
- l'identification des principales tendances d'évolution des différents milieux (tendances lourdes).

Supports :

- tableau d'analyse des risques liés aux changements climatiques
- grille d'analyse (FFOM ou SEPO)
- guide d'évaluation des risques et impacts climatiques.

Acteurs clés : la CRAT, les Prestataires, la structure nationale en charge de l'aménagement du territoire.

Produits :

- Les problématiques sectorielles et la problématique générale sont dégagées.

A l'issue de cette étape « problématique d'aménagement et de développement », un bilan diagnostique régional provisoire est produit.

3.2.5 Enrichissement technique du bilan diagnostique régional provisoire

Objectif : enrichir le document du bilan diagnostique régional provisoire.

Approche :

- L'organisation d'une pré-évaluation du bilan diagnostique par la structure nationale en charge de l'aménagement du territoire.
- La collecte des données complémentaires ;

L'organisation d'une réunion d'enrichissement par le comité technique de suivi ;

Support : draft du diagnostic régional

Acteurs clés : le comité technique de suivi ou d'élaboration, les Prestataires, la structure nationale en charge de l'aménagement du territoire, le comité scientifique

Produit : le bilan diagnostique régional provisoire est enrichi.

3.2.6 Atelier de validation du bilan diagnostique provisoire.

Objectif : valider le bilan diagnostique provisoire

Approche : l'organisation d'un atelier régional de validation.

Support : le document diagnostique provisoire enrichi

Acteurs clés : le comité technique de suivi ou d'élaboration, le comité scientifique, la CRAT, la structure nationale en charge de l'aménagement du territoire, le consultant/ le prestataire

Produit : le bilan diagnostic est validé.

Tableau récapitulatif de la phase bilan diagnostic.					
Phase	Etape	Résultat	Méthodes/Outils	Acteurs	Rôles
Bilan diagnostic	Formation des organes de supervision, de suivi ou d'élaboration ;	- Les organes de suivi/supervision /élaboration maîtrisent la méthodologie de collecte de données ;	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers - Grilles - Modules de formation 	membres des organes de supervision, de suivi ou d'élaboration	Reçoivent la formation
		- L'analyse régionale par thématique est assimilée par les acteurs ;		Structure en charge de l'Aménagement du territoire	Apporte un appui-conseil et supervise
		- La grille sur l'identification et l'évaluation des impacts des changements climatiques est maîtrisée		Prestataires	Elaborent les modules et assurent la formation
	analyse diagnostique	- l'état de lieux de la région, milieu par milieu, en termes d'atouts, potentialités, contraintes et menaces est fait ;	fiches et grilles de collecte de données, grille d'analyse des données, rapports et enquêtes complémentaires, cartes, images satellitaires, annuaires statistiques, données météorologiques et climatologiques (séries longues) ; études et projections climatiques Guide d'évaluation des risques et impacts climatique	CRAT,	collecte, traite et analyse les données
		- les signes de vulnérabilités des milieux face aux effets des changements climatiques sont identifiés;		prestataires,	Elaborent les grilles de collecte, collectent, traitent et analysent les données
		- les risques climatiques courants et exceptionnels sont identifiés et évalués ;		structure en charge de l'aménagement du territoire,	Apporte un appui-conseil et supervise
	- la variabilité et/ou des changements climatiques est évaluée ;				
	- les effets des aménagements actuels et futurs sur le développement régional sont évalués				
	- les risques potentiels liés aux aménagements sont évalués (rupture d'ouvrage, inondation, redistribution spatiale des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant, etc.)				
	- les mesures d'atténuation (déjà				

		<p>initiées) des impacts du changement climatique sur le territoire régional sont identifiés et évalués (système de production, ressources naturelles, urbanisation, surexploitation des nappes, déforestation, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures d'atténuation de l'impact économique sont identifiés et évalués notamment sur les autres secteurs (tourisme, industrie) et social (chômage et emploi, revenus et qualité de vie dans les zones) - un bilan thématique et sectoriel est établi 			
	zonage de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - les zones homogènes, les zones sensibles ou en difficultés (en perte de vitesse), les territoires dégradés, les zones où l'occupation est soumise à des contraintes particulières et qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes d'interventions sont identifiées ; - les pôles de développement porteurs en vue de leur promotion sont identifiés ; - cartes de zones homogènes par milieux, cartes de vocation sectorielle, cartes diachroniques d'occupation des sols, tableau de données climatologiques, canevas de synthèse de données 	<ul style="list-style-type: none"> - analyse de la vulnérabilité, les projections des principaux paramètres climatiques (pluviométrie, température, inondations, etc ; - Cartes thématiques et diachroniques, Tableaux de données météorologiques et climatologiques <p>l'analyse de la vulnérabilité, les projections des principaux paramètres climatiques (pluviométrie, température, inondations</p>	<p>Prestataires,</p> <p>CRAT,</p> <p>structure en charge de l'aménagement du territoire</p>	<p>Réalisent les zonages sectoriels et de synthèse</p> <p>Réalise / supervise les zonages sectoriels et de synthèse</p> <p>Apporte un appui-conseil et supervise</p>

problématique de l'aménagement et du développement	Les problématiques sectorielles et la problématique générale sont définies	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau d'analyse des risques liés aux changements climatiques ; - Grille d'analyse (FFOM) - Arbres des problèmes 	CRAT,	Dégagent les problématiques sectorielles et générales
			prestataires,	Supervise / dégage les problématiques sectorielles et générale
			structure en charge de l'aménagement du territoire,	Apporte un appui-conseil et supervise
enrichissement du draft du bilan diagnostic régional	bilan diagnostic régional provisoire enrichi	Atelier	comité technique de suivi ou d'élaboration	Améliorent le contenu du document
			Prestataires	
			structure en charge de l'aménagement du territoire	
			comité scientifique	
			comité technique de suivi ou d'élaboration	Valident le projet du diagnostic régional
			comité	

	atelier de validation du diagnostic régional	bilan diagnostic validé	Ateliers	scientifique	
				CRAT ;	
				structure en charge de l'aménagement du territoire ;	
				consultant/ prestataire	

3.3 .PHASE D'ELABORATION DU SCHEMA

Elle comprend les étapes suivantes:

- Formation de la CRAT et du comité technique de suivi ou d'élaboration,
- Formulation de la vision,
- Détermination des perspectives d'aménagement et de développement ;
- Détermination des orientations/ axes stratégiques et objectifs d'aménagement,
- Enrichissement du draft du SRAT,
- Validation du projet de SRAT,

3.3.1 Formation du comité de suivi, de supervision ou d'élaboration

Objectif : former les membres de ces organes sur les méthodes et outils d'élaboration du SRAT (MICMAC, MORPHOL, MACTOR, MULTIPOL....)

Approche : organisation d'un atelier de formation sur la formulation du SRAT

Support :

- modules de formation (techniques de formulation de la vision, scénarii (options) orientations et axes stratégiques, et objectifs de développement prenant en compte les changements climatiques)
- matrice de hiérarchisation des options d'adaptation, d'atténuation et de résilience par axe de développement

Acteurs clés : les Prestataires, le Comité de supervision, de suivi ou d'élaboration, la structure nationale en charge de l'aménagement du territoire

Produits :

- les membres des comités de supervision sont outillés en méthodes et techniques de formulation de la vision, des scénarii (options), des orientations, des axes stratégiques, et des objectifs de développement prenant en compte les changements climatiques;
- les membres du comité de suivi, et d'élaboration sont outillés en méthodes et techniques de formulation de la vision, des scénarii (options), des orientations, des axes stratégiques, et des objectifs de développement prenant en compte les changements climatiques;
- la grille de hiérarchisation des options d'adaptation, d'atténuation et de résilience par axe de développement est renseignée.

3.3.2 Formulation de la vision

Objectif : Définir l'image souhaitée de la région à l'horizon du schéma (au moins 25 ans) en tenant compte du contexte régional, national et international et des changements climatiques.

Approche : l'adhésion de tous les acteurs régionaux autour du choix du futur souhaité de la région.

Support : bilan diagnostic régional, documents de politique générale (SDDCI, PNAT, PDES), sectorielles (PANA, PDS, PANGIRE, Code Rural...), la vision sous régionale (CEDEAO, UEMOA, ALG, ABN, CBLT....)

Acteurs clés : le Gouvernorat, les Prestataires, la CRAT, le Conseil Régional, la Structure nationale en charge de l'aménagement du territoire

Produit : l'image du futur (Vision) souhaité de la région est définie en prenant en compte les changements climatiques.

3.3.3 Détermination des perspectives d'aménagement et de développement.

- ***Analyse prospective (Les scénarii)***

Objectif : étudier les facteurs déterminants (dont les changements climatiques) de l'évolution (spontanée ou aménagée) des domaines ou secteurs identifiés à l'issue de la définition des problématiques générale et sectorielles.

Approche : Identification des variables-clés et leur comportement dans un horizon temporel (25 ans au moins) afin d'en dégager des tendances générales.

Supports :

- vision ;
- outils et méthodes appropriés de projection prospective (MICMAC, MORPHOL, MACTOR, MULTIPOL....),
- tableau de l'évolution des données météorologiques et climatologiques.

Produits :

- Les tableaux d'analyses des tendances spontanées et des tendances aménagées (scénarii) sont élaborés;
- Les tableaux de l'évolution des effets et impacts des CC sur les différents milieux sont proposés.

- ***Options d'aménagement et développement***

Il s'agit, sur la base de la vision et des scénarii de porter une analyse en vue d'identifier et d'opérer le choix des meilleures options d'aménagement et de développement du territoire régional. Cette analyse et ce choix doivent reposer non seulement sur les différents facteurs de blocage (contraintes) mais aussi sur les facteurs positifs (opportunités) sur lesquels il faut agir. Ce choix doit tenir compte des politiques, des options, des orientations et stratégies nationales et sectorielles de l'Etat.

Les options d'aménagement du territoire régional devront être considérées au moins sous deux scénarios :

- Un scénario BAU (c'est-à-dire tendance actuelle sans CC)
- Un scénario avec CC

Ainsi, sur la base de la méthode des scénarios, il s'agit de prospecter le futur probable, le futur souhaitable et le futur réalisable de la région à l'horizon temporel de 15 ans ou plus afin d'opérer un choix des meilleures options d'aménagement en phase avec les orientations stratégiques nationales et sectorielles. Cette projection prend en compte les tendances lourdes observées ainsi que les facteurs déterminants favorables. Le choix des options traduit concrètement la vision de la région à l'horizon du schéma. Cette vision doit s'inscrire dans les orientations définies dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Les options d'adaptation au CC doivent aussi être bien identifiées.

Objectif : choisir l'option d'aménagement, de développement et d'adaptation au changement climatique de la région.

Approche : Construction d'un consensus autour des options.

Supports : bilan diagnostic régional, vision, et scénari.

Acteurs clés : les Prestataires, la CRAT, la Structure nationale en charge de l'aménagement du territoire

Produits : les options d'aménagement, de développement et d'adaptation au changement climatique de la région par domaines sont identifiées.

3.3.4 Détermination des orientations, axes stratégiques et objectifs d'aménagement.

Grandes orientations en matière d'aménagement

Objectif : déterminer les orientations majeures d'aménagement de la région en cohérence avec les orientations nationales.

Approche : Définition de manière consensuelle les orientations d'aménagement de la région intégrant les CC.

Support : vision, options d'aménagement.

Produit : les orientations d'aménagement et de développement de la région sont retenues.

Axes stratégiques d'aménagement.

Les axes stratégiques et les objectifs d'aménagement et de développement de la région sont définis en ayant à l'esprit les actions à mener pour une meilleure utilisation et occupation de

l'espace et l'exploitation judicieuse et rationnelle des ressources en tenant compte des changements climatiques.

Objectif : déterminer les axes d'aménagement à l'horizon temporel souhaité (25 ans au moins).

Approche : Traduction des orientations en axes stratégiques tout en intégrant les CC.

Supports : résultats des différentes études tendanciennes, vision régionale à l'horizon du schéma, les options et les orientations.

Produit : les axes d'aménagement et de développement de la Région sont définis.

Objectifs d'aménagement

Objectif : proposer des objectifs d'aménagement et de développement en tenant compte des CC.

Approche : déclinaison des axes stratégiques en objectifs d'aménagement et de développement.

Supports : vision régionale, orientations, axes stratégiques d'aménagement, outils GAR.

Acteurs clés : les Prestataires, la CRAT, la Structure nationale en charge de l'aménagement du territoire

Produits :

- les objectifs d'aménagement et de développement sont définis ;
- les objectifs d'adaptation, d'atténuation et de résilience des milieux physique, humain, des activités économiques, des infrastructures et équipements et de l'organisation et gestion de l'espace sont proposés.

3.3.5 Enrichissement du draft du document

Objectif : assurer la qualité du draft du document.

Approche : organisation d'une réunion technique d'enrichissement du draft.

Support : draft du diagnostic régional, perspectives d'aménagement et de développement

Produit : l'avant-projet du SRAT est enrichi.

Acteurs clés : les Prestataires, le comité technique de suivi, la Structure nationale en charge de l'aménagement du territoire, personnes ressources

3.3.6 Validation du projet du SRAT

Elle s'appuie sur la grille d'analyse-assurance - qualité élaborée à cet effet par le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire.

Objectif : valider le projet du SRAT

Approche : organisation d'un atelier participatif

Support : projet du SRAT enrichi

Acteurs clés : le Ministre en charge de l'aménagement du Territoire, le Gouverneur, le Président du conseil régional, les prestataires, la CRAT, la Structure nationale en charge de l'Aménagement du Territoire, le comité scientifique, les personnes ressources.

Produit : le projet de SRAT est validé

Tableau récapitulatif de la phase d'élaboration du SRAT.					
Phase	Etapes	Résultat	Méthodes/Outils	Acteurs	Rôles
Elaboration du SRAT	Formation du comité de suivi, de supervision ou d'élaboration,	<ul style="list-style-type: none"> - les membres des comités de supervision sont outillés en méthodes et techniques de formulation de la vision, des scénarii (options), des orientations, des axes stratégiques, et des objectifs de développement prenant en compte les changements climatiques; - les membres du comité de suivi, et d'élaboration sont outillés en méthodes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers - Logiciels (MICMAC, MORPHOL, MACTOR, MULTIPOL..), - Modules de formation (technique de scénarii, formulation des visions, orientations et axes stratégiques) - Grille de hiérarchisation 	Prestataires,	Elaborent les modules et assurent la formation des organes de supervision, de suivi ou d'élaboration
				Comité de supervision, de suivi ou d'élaboration,	Bénéficie de la formation
				structure en charge de l'aménagement du territoire	Assure l'appui-conseil et supervise

		<p>et techniques de formulation de la vision, des scenarii (options), des orientations, des axes stratégiques, et des objectifs de développement prenant en compte les changements climatiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la grille de hiérarchisation des options d'adaptation, d'atténuation et de résilience par axe de développement est renseignée. 			
	Formulation de la	l'image du futur	Atelier	Prestataires	

	vision	(Vision) souhaité de la région est définie en prenant en compte les changements climatiques	Brainstorming	CRAT	Formulent la vision de la Région
				Gouvernorat	
				Conseil Régional	
				Structure en charge de l'aménagement du territoire	

	d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - région sont retenues ; - les axes d'aménagement et de développement de la Région sont définis ; - les objectifs d'aménagement et de développement sont définis ; - les mesures d'adaptation, d'atténuation et de résilience des milieux physique, humain, des activités économiques, des infrastructures et équipements et de l'organisation et gestion de l'espace sont proposées. 	- Arbres des objectifs	Structure en charge de l'aménagement du territoire	Déterminent les orientations, axes stratégiques et objectifs d'aménagement
	Enrichissement du draft du SRAT,	l'avant-projet du SRAT est enrichi.	Atelier	Prestataires, , , CRAT Structure en charge de l'aménagement du territoire	Enrichissent le draft du SRAT

				personnes ressources	
	Validation du projet de SRAT	le projet de SRAT est validé		prestataire, , , , CRAT Structure en charge de l'Aménagement du Territoire personnes ressources	Valident le projet de SRAT

3.4 PHASE D'ADOPTION, DE DIFFUSION ET D'OPERATIONNALISATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.

3.4.1. Adoption du document

Une fois validé, le document sera transmis par voie hiérarchique au Gouvernement pour adoption.

3.4.2 Diffusion du document.

La version finale du schéma sera éditée et diffusée auprès de tous les acteurs du développement.

3.4.3 Opérationnalisation des conditions de mise en œuvre.

Il s'agit pour la Région, de traduire de manière concrète les conditions de mise en œuvre.

L'opérationnalisation de ces conditions de mise en œuvre du schéma consiste à définir entre autres :

- les modes d'exécution (contrat programme, contrat/plan, schémas, plans sectoriels, PDC, PDR...);
- les moyens financiers, matériels et humains;
- le dispositif du suivi et d'évaluation ;
- les mesures d'accompagnement (renforcement de capacités, mise en place de bases de données etc.) ;
- la périodicité de mise à jour du schéma (conformément à la réglementation).

Les collectivités territoriales participeront à la mise en œuvre du SRAT dans la limite de leurs compétences et moyens à travers les PDR et PDC.

Acteurs clés de la mise en œuvre : le Gouvernorat, le Conseil Régional, le Conseil de ville, la CRAT, les Départements, les communes, les OSC et les secteurs privés, les PTF intervenant dans la région.

ANNEXE

Annexe n° 1 : Tableau n°1 de données météorologiques pour caractériser le climat de la région.

Année	T° maximale Moyenne annuelle	T° minimale Moyenne annuelle	Pluviométrie annuelle	Vitesse moyenne des vents
1960				
-				
-				
-				
-				
A nos jours				

Annexe n° 2 : Tableau n°2 d'identification et d'évaluation des risques climatiques.

Milieus	Risques climatiques identifiés	Impacts biophysiques	Impacts socio- économiques	Mesures et options d'adaptation	Contraintes à transcender	leviers
Physique						
Humain						
Activités économiques						
Infrastructures et équipements						
Organisation et gestion de l'espace						

Annexe 3 : tableau n° 3 : présentation des besoins d'adaptation

Tendances climatiques	Impact biophysique	Impact socioéconomique	Niveau de risque		Options d'adaptations
			Au cours de l'année à venir	Au cours des dix prochaines années	
Les inondations					
Les sécheresses					
Les tempêtes de sable et/ou de poussière					
Les températures extrêmes					
Les vents violents					
Les attaques acridiennes					
Les feux de brousse					
Autres					

Annexe n° 4 : tableau n° 4 de caractérisation des impacts des risques/variabilités/ changements climatiques sur les activités.

Activités socioprofessionnelles	Risques climatiques identifiés	Conséquences
Pisciculture		
Riziculture		
Maraichage		
...		
.....		

Annexe n° 5 Tableau n° 5 d'identification des options d'adaptation et d'atténuation.

Secteur ou domaines d'activités	Actions d'adaptation - atténuation
Agriculture	
Elevage	
Ressources en eau	
Forêts	
Infrastructures construction/bâtiment	
Urbanisme et Habitat	
Infrastructure, équipement, transport et communication	
Energie et hydraulique	
Gestion des RN et protection de	
Autres	

Annexe n°6 : Tableau n°6 d'identification et d'évaluation des mesures d'atténuation.

Éléments des milieux	Mesures d'atténuation	Impact économique
Systeme de production		
Ressources naturelles,		
Urbanisation,		
Surexploitation des nappes,		
Déforestation,		
Tourisme		
Industrie		
-		
-		
-		
-		

Annexe n° 7 : Tableau n° 7 : Matrice de hiérarchisation des options d'adaptation

Option d'adaptation par axe de développement	Faisabilité technique	Durabilité	Efficacité	Cout	Conformité avec les mesures de sauvegarde environnementales	Rapidité de mise en œuvre	total	rang
